

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION : 18 septembre 2025

DATE D’AFFICHAGE : 18 septembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 25

L’an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD,
Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT,
M. LIAOUI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. JALLOT M. FARIGOULE, Mme AZDAD,
Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

Mme RAKOTOMALALA	(procuration à M. BRENOT)
Mme DUBOIS	(procuration M. LONGEAULT)
Mme BAUDRY	(procuration Mme CHERGUI)

Absents excusés :

Mme CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

Absents :

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.531-1 et suivants, relatifs à l'organisation des services de restauration scolaire ;

CONSIDÉRANT que la commune organise un service public de restauration scolaire à destination des enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune mais aussi les accueils de loisirs mercredi et vacances ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'encadrer le fonctionnement de ce service par un règlement définissant les modalités d'inscription, de réservation, d'annulation, de facturation, ainsi que les règles de comportement attendues dans le cadre de ce service ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une gestion équitable, transparente et conforme aux règles d'hygiène, de sécurité et de responsabilité partagée entre les familles, la collectivité et les personnels encadrants ;

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

APPROUVE le règlement de service de la restauration scolaire.

APPROUVE la date d'entrée en vigueur du règlement de service fixée au 1^{er} octobre 2025.

APPROUVE la diffusion du règlement aux usagers par tout moyen approprié, notamment par affichage et publication sur le site internet de la Ville.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le règlement de service de la restauration scolaire et tout acte relatif à sa mise en œuvre.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 25 septembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Maire-adjoint



François LONGEAULT

